

Direction des affaires juridiques
DAJP/n°2021-489

Tours, le 12 juillet 2021

Le Président de l'université,

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil d'administration
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'UFR, d'Ecole et d'Institut
Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur le Directeur Général des services
adjoint, Directeur des affaires juridiques
Madame la Directrice Générale des services
adjointe, Directrice des ressources humaines
Madame l'Agent comptable
Monsieur le Directeur des services financiers
Madame la Directrice de Cabinet du
Président

OBJET : Réunion extraordinaire du Conseil d'administration plénier de l'Université de Tours

Mesdames, Messieurs,

Conformément à mon courriel du 9 juillet dernier vous informant de la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à cette séance extraordinaire qui aura lieu le :

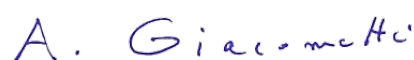
Lundi 19 juillet 2021, de 14h à 14h30
(en visioconférence sur Teams – accès à la réunion via votre calendrier Teams)

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 juillet 2021 annulant les articles 1 à 3 de l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre les études de santé, l'ordre du jour sera exclusivement consacré à la fixation du *numerus apertus* des filières de santé.

Le projet de délibération, en cours d'élaboration, vous sera transmis dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'université



Arnaud Giacometti

Pièce jointe : une procuration